



- ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- FAH** : Foyer d'Accueil et d'Hébergement
- FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FV** : Foyer de Vie
- MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- SAJ** : Service d'Accueil de Jour
- SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



PLATEFORME ANCR'ÂGE

1, rue de l'Étoile du Matin
44600 Saint-Nazaire

02 40 15 06 55

contact@ancrage44.fr



FONDATION SAINT-JEAN DE DIEU
Centre médico-social de Coëhic

VYV Pays de la Loire



Plateforme labellisée par le département



© : www.lunea-infographie.fr - 06 83 21 72 72 - f



PLATEFORME de SERVICES

dédiée aux Personnes en situation de Handicap Vieillissantes (PHV)



02 40 15 06 55
contact@ancrage44.fr

Création

En février 2016, la plateforme Ancr'Age a été labellisée par le Conseil Départemental ainsi que 3 autres plateformes sur le territoire.

Dans un premier temps 3 associations se sont regroupées en s'organisant autour d'une convention cadre de coopération inter associative : VYV³ (ARTA), Voir Ensemble et l'Association Jeunesse et Avenir.

En 2019, la fondation Saint Jean de Dieu a rejoint la plateforme ce qui porte à 4 le nombre de structures coopérantes auxquelles s'ajoutent un ensemble de partenaires.



VYV³ | Pays de la Loire



FOUNDATION SAINT JEAN DE DIEU
Centre médico-social du Croisic



Pour qui ?

Ce dispositif contribue à accompagner le parcours de vie des personnes en situation de handicap :

- En priorité les adultes de plus de 45 ans (Travailleurs ou ancien travailleurs d'ESAT)
- Toutes personnes en situation de handicap pour lesquelles l'avancée en âge vient impacter son projet de vie.

Pour quels objectifs ?

- **Sécuriser les parcours** des personnes en situation de handicap, préparer le passage à la retraite, favoriser le maintien de la personne dans son environnement de vie habituel,
- **Apporter un soutien** et proposer un accompagnement à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes concernées,
- **Faciliter et pérenniser les liens** entre les différents acteurs afin que ces derniers mettent en cohérence leurs modalités d'action autour des projets des personnes accompagnées, dans un souci de décloisonnement institutionnel et de promotion d'une culture commune,
- **Renforcer la coordination** entre secteur personnes âgées et secteur personnes en situation de handicap pour trouver les solutions les plus adaptées en fonction de l'évolution de la situation des personnes et dans le respect de leur choix.

Qui peut solliciter Ancr'Âge ?

Ancr'Âge est mobilisable en réseau et n'est donc pas directement accessible pour les usagers.

Ainsi, toutes institutions/organismes, tous professionnels des secteurs du social, du médico-social, du sanitaire, de l'aide à la personne, ou proche aidant, intervenant auprès de personnes en situation de handicap âgées de plus de 45 ans, peuvent faire appel à la plateforme Ancr'Âge.

Pour quelles propositions ?

- **Une commission de coordination de parcours** réunit différents professionnels de la plateforme afin :
 - D'évaluer les besoins d'accompagnement, de soins, d'hébergement,
 - De proposer des solutions adaptées en s'appuyant sur les ressources du territoire,
 - De faciliter la coordination des acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre d'un parcours accompagné.

Pour quelles actions ?

Ancr'Âge :

- Soutient la réflexion collective (4 commissions de coordination de parcours par an) et la mise en commun de son réseau,
 - Propose des pistes d'actions,
 - Facilite la mise en lien avec le secteur (fonction ressource pour les professionnels et partenaires de la plateforme).
- Chaque acteur (institutions/organismes/professionnels) agit dans le cadre de ses missions et de ses capacités d'accueil.

Avec quels moyens ?

Un.e coordinateur.rice organise les commissions de coordination de parcours. Ce professionnel agit également pour mission d'animer le réseau et de faciliter l'articulation entre le secteur de la personne en situation de handicap et celui de la personne âgée.